

19 juil 2013 -17:54

Appartient à Conseil des ministres du 19 juillet 2013

Le bonus à l'emploi augmentera automatiquement en cas d'indexation du salaire minimum

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales Laurette Onkelinx et de la ministre de l'Emploi Monica De Coninck, le Conseil des ministres a marqué son accord sur un projet d'arrêté royal qui vise à renforcer le bonus à l'emploi pour les bas salaires en vue d'augmenter la rémunération nette.

Dernier volet de la réforme du bonus à l'emploi

Pour rappel, le système du bonus à l'emploi permet aux travailleurs à bas revenus (soit moins de 2.380 euros bruts) de payer moins de cotisations sociales.

Déjà en avril dernier, les travailleurs concernés ont pu bénéficier d'une augmentation de ce bonus : pour les travailleurs au salaire minimum, cette augmentation était de 9 euros, ce qui se traduit par un impact sur leur salaire net de plus de 75 euros par an.

La réforme se poursuit : dès le 1er janvier prochain, le bonus à l'emploi sera indexé de manière automatique. Cela signifie qu'il augmentera automatiquement à chaque indexation du salaire minimum : pour les travailleurs au salaire minimum l'augmentation sera de 4 euros par mois.

Suite aux augmentations successives du bonus à l'emploi, l'intervention de la sécurité sociale pour la revalorisation du salaire net des travailleurs à bas revenus sera donc passée de 726 millions en 2012 à 886 millions en 2014.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Monica De Coninck, ministre de l'Emploi
Rue Ernest Blérot 1 - 9ième étage
1070 Bruxelles
Belgique
+32 2 238 28 11
<http://www.emploi.belgique.be>

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>